

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 20 mars deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

14 mars 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

28 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Procurations :

Mme Annic DESSAUX à M. Jacques TERRIAL, Mme Fanny GENET-LACAILLE à Mme Mireille BAUDRY, M. Christophe GIRARD à M. Bastien CORITON, Mme Steffie HAMEL à Mme Hélène AUBRY, Mme Dominique LEPEME à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Brigitte MALOT à Mme Céline CIVES.

Excusé :

M. Luc HITLER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2024-026

### Tarifs de consommation électrique des bornes foraines

Depuis la crise sanitaire, et pour favoriser la reprise économique du secteur touristique, la commune autorise l'installation, en bord de Seine, des extensions de terrasses éphémères et des forains. Seule l'occupation du domaine public était, jusqu'alors, facturée. En raison de la forte hausse des coûts énergétiques, il convient désormais de fixer un tarif pour la consommation électrique des bornes dites foraines :

- Abonnement électricité (par mois) : 1,33 € TTC
- Consommation électricité (le KW) : 0,13 € TTC

Sont concernés par cette nouvelle mesure : les terrasses éphémères tenues par les bars-brasseries, les manèges enfantins et le marchand de glaces à l'italienne gérés par les forains.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les tarifs de consommation électrique des bornes foraines pour l'année 2024.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET